

SRI LANKA

Lettre ouverte aux partis politiques en compétition pour les prochaines élections

Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sanz, a adressé un courrier aux partis politiques qui seront en compétition lors des élections législatives prévues pour le 16 août 1994, leur demandant d'exposer clairement les mesures qu'ils s'engagent à prendre pour la défense des droits de l'homme. Le texte de cette lettre est reproduit ci-dessous.

Depuis dix ans, Sri Lanka traverse une période de violence intense accompagnée de violations des droits de l'homme flagrantes et généralisées. Certains contrôles et certaines garanties contre ces violations ont maintenant été instaurés, mais un énorme travail reste à faire pour défendre les droits fondamentaux de toute la population sri-lankaise, en temps de paix comme en temps de conflit.

Par ce courrier, adressé à chacun des principaux partis politiques appelés à participer aux élections législatives à Sri Lanka, Amnesty International vous invite à étudier et à faire connaître la position de votre parti vis-à-vis des droits de l'homme, ainsi que les mesures précises qu'il s'engage à prendre pour renforcer la défense de ces droits dans le pays. Nous suggérons dans cette lettre les trois principaux axes d'action suivants :

- Réforme constitutionnelle et législative : la Constitution et toutes les lois s'y rattachant doivent être revues et amendées afin d'assurer leur totale conformité avec les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), de la Convention contre la torture et des autres instruments internationaux se rapportant aux droits de l'homme.
- Fin de l'impunité : l'impunité, c'est-à-dire l'exemption de peine ou de toute autre forme sérieuse de reconnaissance de responsabilité, contribue pour beaucoup au fait que les violations des droits de l'homme persistent. Pour mettre un terme à cette impunité, il faut que ces violations fassent l'objet d'une enquête complète et approfondie – comme le requiert le droit international relatif aux droits de l'homme –, que les responsables de ces actes soient traduits en justice et que les victimes de violations soient dédommagées en conséquence.
- Ratification d'autres instruments internationaux se rapportant aux droits de l'homme et au droit humanitaire : Sri Lanka est déjà partie aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, mais son engagement concernant la défense de ces droits se verrait renforcé s'il ratifiait au moins les deux Protocoles facultatifs se rapportant au PIDCP, ainsi que le deuxième Protocole additionnel aux Conventions de Genève.

Amnesty International est une organisation mondiale de défense des droits de l'homme qui cherche à promouvoir l'adhésion aux normes internationales relatives à ces droits. Elle mène des campagnes sur des problèmes particuliers, notamment la libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion – c'est-à-dire les personnes incarcérées pour avoir exprimé leurs convictions ou en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. L'Organisation agit pour que tous les prisonniers politiques bénéficient rapidement d'un procès équitable. Elle se bat contre la torture et les autres formes de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que contre la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires et les "disparitions". Sri Lanka a déjà adhéré à certains des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces instruments lieront également les futurs gouvernements de Sri Lanka. C'est pourquoi il est important que tous les partis réfléchissent aux mesures à prendre pour mettre en œuvre les dispositions qui figurent dans ces textes, au cas où ils gagneraient les élections. Nous espérons que le gouvernement qui sera élu donnera une haute priorité à la mise en conformité totale des lois et procédures sri-lankaises avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, afin de garantir que les violations flagrantes de ces droits qui ont été signalées ces dernières années à Sri Lanka ne puissent plus se reproduire.

Nous espérons aussi que tous les parlementaires et tous les partis politiques, qu'ils soient au

pouvoir ou dans l'opposition, contribueront à l'instauration d'un climat dans lequel les droits fondamentaux de tous les Sri-Lankais seront protégés et respectés. La défense des droits de l'homme progressera plus facilement lorsque tous auront compris que ces droits sont de l'intérêt de chacun, nonobstant les différences de partis politiques ou autres. Les vraies initiatives entreprises pour renforcer la défense des droits de l'homme seront poursuivies avec plus de succès si elles ne sont pas traitées comme des problèmes relevant d'un parti politique particulier ; elles doivent être considérées sous un jour constructif, qu'elles proviennent du parti au pouvoir, des partis d'opposition ou de toute autre source. De telles initiatives n'aboutissent en effet souvent que si elles reçoivent le soutien d'un ensemble de partis. Parmi ces initiatives devraient notamment figurer l'amendement de la Constitution et de la législation, afin de les rendre totalement conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que la mise en place de mécanismes permettant de s'assurer que ces normes sont réellement appliquées.

Conformément au droit international, ce sont les gouvernements qui, quelle que soit leur couleur politique, doivent veiller à ce que les droits de l'homme soient pleinement garantis et qu'ils ne soient donc pas violés par les agents de l'État. Les "droits de l'homme" ne relèvent pas d'un parti politique particulier. Ils sont valables pour tous, indépendamment de l'appartenance politique, ethnique, raciale et religieuse, et sans distinction de langue, de caste ou de sexe. Ils doivent être appliqués par tous les gouvernements, quelles que soient leurs différences idéologiques ou autres.

Selon le droit international relatif aux droits de l'homme, l'individu a également un rôle à jouer dans la promotion et l'amélioration des pratiques se rapportant aux droits fondamentaux. Le PIDCP, par exemple, montre que l'individu a des devoirs envers autrui et vis-à-vis de la collectivité à laquelle il appartient. Il a de plus la responsabilité de faire tout son possible pour promouvoir les droits décrits dans le pacte et les faire respecter.

Dans son état actuel, la Constitution de Sri Lanka ne satisfait pas entièrement aux exigences fixées par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Par exemple, le droit à la vie ne figure pas dans le chapitre de la Constitution se rapportant aux droits fondamentaux et l'exercice d'autres droits peut être soumis à des restrictions beaucoup plus importantes que celles autorisées aux termes du droit international. Par ailleurs, la Constitution prévoit que les lois qui existaient déjà au moment de l'entrée en vigueur de la Constitution restent valables, même si elles sont contraires aux clauses relatives aux droits fondamentaux contenues dans celle-ci.

Les règlements d'exception et le Prevention of Terrorism Act (PTA, loi relative à la prévention du terrorisme) doivent aussi être amendés de toute urgence, afin que les garanties concernant la détention requises par le PIDCP et la Convention contre la torture soient mises en application. Amnesty International a exprimé à plusieurs reprises aux gouvernements successifs son inquiétude concernant certains aspects de cette législation. Elle est particulièrement préoccupée par le fait qu'elle permet de maintenir des prisonniers en détention dans des conditions où ils sont exposés à la torture. De plus, les procédures d'enquête applicables selon les règlements d'exception en cas de mort en détention peuvent être utilisées pour dissimuler des exécutions illégales.

Le respect du droit humanitaire, tel qu'il figure dans les Conventions de Genève, est lui aussi d'une importance capitale à Sri Lanka. Les atteintes aux droits de l'homme les plus flagrantes et les plus fréquentes ont été commises dans un contexte d'opposition violente et armée au gouvernement, qu'elle soit le fait des séparatistes tamouls au Nord-Est ou des insurgés cingalais au Sud. Alors même qu'ils menaient des campagnes au niveau international contre les violations des droits de l'homme commises par les forces gouvernementales, les groupes d'opposition violente au gouvernement se livraient eux-mêmes souvent à des exactions graves. Ils ont notamment massacré un grand nombre de civils non combattants, ont torturé des prisonniers, ont pris des otages et ont expulsé des milliers de personnes de certaines zones du pays uniquement à cause de leur appartenance ethnique ou religieuse. Il est clair que le droit humanitaire condamne de telles pratiques, qu'elles relèvent des forces gouvernementales ou des forces d'opposition.

Ces dernières années, les préoccupations des organisations de défense des droits de l'homme locales et internationales concernant Sri Lanka se sont focalisées sur les violations très graves, telles les "disparitions" et les exécutions extrajudiciaires, commises dans le cadre d'un conflit armé interne prolongé dans le Nord-Est et d'une insurrection armée de plus courte durée dans le Sud. Il ne faut pas croire pour autant que les violations des droits de l'homme ne sont commises que dans de tels contextes. Lorsque ce type de conflit se terminera, il faudra poursuivre activement les

programmes de défense de ces droits. Si on laisse l'impunité s'installer, il sera plus difficile à l'avenir d'empêcher que les droits de l'homme ne soient violés. Les garanties contre les violations de ces droits, telles celles inscrites dans le PIDCP et la Convention contre la torture, doivent être rigoureusement mises en application si l'on veut véritablement parvenir à défendre les droits de l'homme ; la responsabilité des violations doit aussi être établie à cet effet.

Amnesty International espère vivement que, durant la période précédant les prochaines élections, tous les partis politiques étudieront avec une attention particulière la façon dont ils contribueront à la défense des droits de l'homme à Sri Lanka, qu'ils accèdent ou non au pouvoir. Ils devront également faire connaître publiquement leur position. En effet, un véritable débat public sur ces questions sensibiliserait davantage la population et, à plus long terme, permettrait de garantir que toute promesse faite maintenant sera mise à exécution dans le futur.

Les textes des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire que Sri Lanka a ratifiés, ou auxquels il a adhéré, figurent ci-joint. On trouvera également un commentaire sur les autres instruments qu'Amnesty International souhaite voir ratifier et mettre en œuvre dès que possible par le prochain gouvernement.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Pierre Sanz

Secrétaire général